

Séance du 23 octobre 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Création des commissions municipales

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le code général des collectivités territoriales prévoit en son article L. 2121-22 que le conseil municipal peut former des commissions, qui sans posséder de pouvoir de décision sont cependant chargées d'étudier les questions soumises à l'approbation de l'assemblée délibérante. Elles peuvent être permanentes ou temporaires et sont exclusivement composées de conseillers municipaux.

Le conseil définit la nature des commissions ainsi que le nombre respectif de ses membres, sachant que dans les communes de plus de 3 500 habitants, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir :

- décider la création des 8 commissions municipales permanentes suivantes :

- . « urbanisme et développement urbain »
- . « culture et animation »
- . « sports »
- . « éducation »
- . « vie sociale »
- . « espaces publics, infrastructures, circulation et stationnement »
- . « cadre de vie »
- . « développement durable et participation citoyenne »

- et arrêter au regard de la représentation proportionnelle la liste de leurs membres permanents respectifs ainsi qu'il suit :

Commission « urbanisme et développement urbain »

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| - M. le Maire, président de droit | |
| - M. Gouffrant | - M. Soudre |
| - Mme Bisauta | - M. Capdevielle |
| - M. Lozano | - M. Etcheto |
| - Mme Chevrel | |
| - Mme Castel | - Mme Pibouleau-Blain |
| - Mme Boé | |
| - M. Lacassagne | |
| - Mme Salducci | - M. Barrère |

Commission « culture et animation »

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| - M. le Maire, président de droit | |
| - M. Etchegaray | - M. Aguerre |
| - Mme Chabaud-Nadin | - M. Etcheto |
| - M. Arandia | - Mme Loupien-Suarès |
| - Mme Boé | |
| - Mme Demont | - Mme Pibouleau-Blain |
| - Mme Touraton | |
| - Mme Doucet-Joyé | |
| - Mme Salducci | - M. Ugalde |

Commission « sports »

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| - M. le Maire, président de droit | |
| - M. Jaussaud | - M. Etcheto |
| - Mme Durruty | - Mme Thicoipé |
| - M. Soroste | - M. Bergé |
| - Mme Chabaud-Nadin | |
| - M. Saussié | |
| - M. Causse | |
| - M. Gastambide | |
| - Mme Salducci | - M. Ugalde |

Commission « éducation »

- M. le Maire, président de droit
- Mme Dumas
- Mme Lauqué
- M. Millet-Barbé
- Mme Durruty
- M. Jaussaud
- Mme Castel
- Mme Doucet-Joyé
- Mme Salducci
- M. Etcheto
- Mme Thicoipé
- Mme Loupien-Suarès
- Mme Pibouleau-Blain
- M. Ugalde

Commission « vie sociale »

- M. le Maire, président de droit
- M. Millet-Barbé
- Mme Lauqué
- M. Jaussaud
- Mme Chabaud-Nadin
- Mme Demont
- M. Gastambide
- Mme Doucet-Joyé
- Mme Salducci
- M. Soudre
- Mme Thicoipé
- M. Bergé
- M. Barrère

Commission « espaces publics, infrastructures, circulation et stationnement »

- M. le Maire, président de droit
- M. Labayle
- Mme Chabaud-Nadin
- M. Pommiez
- M. Escapil-Inchauspé
- M. Causse
- Mme Boé
- Mme Darmendrail
- M. Gastambide
- M. Soudre
- M. Aguerre
- Mme Loupien-Suarès
- Mme Pibouleau-Blain
- M. Barrère

Commission « cadre de vie »

- M. le Maire, président de droit
- Mme Chevrel
- M. Lozano
- Mme Castel
- M. Escapil-Inchauspé
- Mme Darmendrail
- Mme Demont
- Mme Touraton
- Mme Salducci
- M. Soudre
- Mme Capdevielle
- Mme Loupien-Suarès
- M. Ugalde

Commission « développement durable et participation citoyenne »

- M. le Maire, président de droit
- Mme Bisauta
- M. Escapil-Inchauspé
- M. Causse
- Mme Darmendrail
- M. Lacassagne
- Mme Demont
- Mme Touraton
- Mme Salducci
- Mme Capdevielle
- M. Aguerre
- M. Bergé
- M. Barrère

Il est précisé que le fonctionnement de ces commissions municipales est fixé par le règlement intérieur du conseil municipal adopté en séance du 31 mars 2008.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.